

L'inSudmersible

Journal de liaison des PIC et CTC

Fédération SUD-PTT : 25/27, rue des envierges 75020 Paris Tél : 01 44 62 12 00 Fax : 01 44 62 12 34 Site : www.sudptt.fr

Contre la régression sociale, les Pics doivent répondre présent !

E
D
I
O

Devant la hauteur des attaques antisociales - déjà à l'œuvre ou en projet - la réaction des salarié-es s'organise. Personnel des EHPAD, cheminots, fonctionnaires, retraité-es : la riposte s'organise contre la régression sociale.

A la Poste, des grèves coordonnées se développent dans le secteur de la distribution.

Le personnel des Pics ne peut être absent de ce mouvement de contestation, tant pour riposter aux mesures gouvernementales que pour avancer sur ses revendications !

En agitant le chiffon rouge du "statut" des cheminots, le gouvernement tente d'organiser leur isolement et la division des salarié-es. Ces manœuvres et tentatives de diversion ne doivent pas nous détourner de la seule question qui vaille : si les cheminots gagnent, ce sera le premier clou de taille enfoncé dans les chaussures d'Emmanuel Macron.

Contre la division des salarié-es !

Car au-delà du statut des cheminots, le gouvernement s'attaque à tout ce qui représente les garanties collectives des salarié-es. A l'automne 2017, il s'est attaqué au Code du Travail, permettant ainsi aux patrons de déroger aux conventions collectives. Avec un seul but : organiser la concurrence entre entreprises et entre les salarié-es.

Il s'attaque aussi aux droits des chômeurs et des chômeuses, qui ont "zéro statut" !

Et côté Poste, on a vu le résultat : après l'arrêt du

recrutement des fonctionnaires, les garanties statutaires - promotion, mutation... - ont été réduites en miettes. Des fonctionnaires remplacés par des salarié-es sous-payé-es !

C'est dire que le statut des agents de la SNCF n'est qu'un enfumage. Pour autant, il ne s'agit pas de rester passifs, de regarder les mouvements de grève en simple spectateurs.

Des grèves coordonnées !



Les grèves qui se déroulent en ce moment en Gironde, en Ile-et-Vilaine ou dans les Hauts-de-Seine visent à combattre les suppressions d'emplois, les réorganisations et les modifications profondes des horaires de nos collègues de la distribution.

Ces grèves sont très exactement celles que nous voulons développer dans les Pics : des grèves préparées, organisées et coordonnées.

Des grèves coordonnées pour être plus forts face aux projets du Siège et de la DRIC. C'est à cela que nous voulons travailler avec tous les militants et militantes qui y sont prêt-es. Ce qui est possible dans ces départements, nous pouvons le réaliser dans notre secteur.

SUD-PTT appelle le personnel des PICs à participer à toutes les actions en cours et à toutes celles qui pourraient être préparées dans les jours ou semaines qui viennent.

SUD-PTT exprime une nouvelle fois sa volonté de préparer un mouvement national et coordonné des PICs. C'est possible !

Avril 2018

Oui, ensemble, on peut vraiment les faire bouger !

Préparer des grèves coordonnées relève du simple bon sens que partage nombre de salarié-es.

Parce qu'ensemble, on est plus forts !

C'est vrai à l'échelle du pays pour combattre les mesures antisociales du gouvernement. C'est vrai aussi à l'échelle de la Poste contre les suppressions d'emplois et le développement de l'intérim qui détruisent les conditions de travail. Et c'est encore vrai à l'échelle des Pics !

Parce qu'on est plus forts bien sûr, mais parce que nos revendications sont les mêmes dans toutes les Pics.

Quel intérêt à se battre chacun dans son coin alors que les problèmes sont les mêmes partout ? Aucun !

Il y a bien sûr des problèmes "locaux" mais il ne faut pas tourner autour du pot : chaque fédération syndicale et chaque syndicaliste doivent répondre à cette nécessité d'un mouvement national et coordonné !

Pour SUD-PTT, c'est oui !

La plateforme revendicative adoptée lors de notre réunion nationale des Pics le 5 février

- **l'arrêt des fermetures des Pics** et de la massification du courrier,
- **le comblement des emplois vacants** par la mutation des collègues intéressé-es et le recrutement des intérimaires ou CDD qui travaillent depuis trop longtemps dans la précarité,
- **un certain nombre de mesures visant à reconnaître et compenser la pénibilité** comme : l'octroi d'un an de bonification tous les sept ans travaillés, 4 agents par MTIPF, l'augmentation des temps de pause et l'instauration de micro-pauses, l'alternance de positions assis/debout,
- **le II.1 grade de base** afin de reconnaître la polyvalence imposée et généralisée, avec le passage sur le niveau de fonction supérieur pour les agents déjà en II.1,
- **le versement d'un 13 ième mois**, revendication commune à tout le personnel de l'entreprise,
- **l'heure de nuit à trois euros**,
- **la compensation des jours fériés coïncidant avec les jours de repos** pour tout le personnel et particulièrement pour les services de nuit totalement exclus du dispositif.

Après 11 ans de gel, l'heure de nuit est enfin augmentée !

La pétition lancée par SUD-PTT a fait en sorte que l'heure de nuit a été l'un des sujets de la négociation salariale.

Celle-ci a été remise avec des centaines de signatures des collègues de nuit au cours de deux séances plénières. Avec un argument massue : l'heure de nuit était gelée depuis juin 2007 à 1,50 €, date de la grande grève des services de nuits. A l'époque, la Poste avait créé une surmajoration (0,50 cts d'€) payée entre 0 et 6 heures du matin pour les services embauchant entre 21h30 (histoire d'écartier les brigades de 2 nuits sur 4...) et 4 heures du matin. Et sur cette période, l'inflation avait progressé d'environ 13 %.

Le taux de base passe donc de 1,50 € à 1,55 € (ce qui fait + 3,3 %), la majoration passe de 0,50 € à 0,75 € (ce qui fait + 50 %).

Pour celles et ceux qui perçoivent les deux, cela fait une augmentation horaire de 15 % (2,3 €). Mais pour d'autres collègues des 15/22, des 17/24 ou des 5/12, le compte n'y est pas : 3,3 % c'est très loin de 13 % !

C'est pourquoi SUD-PTT rappelle sa revendication de 3 euros par heure de nuit travaillée. Et nous sommes toujours très loin d'autres conventions collectives. Celle de la logistique, par exemple, prévoit « une rémunération majorée de 25 % ». L'heure de nuit à la Poste (avec la surmajoration) est maintenant un peu au-dessus de celle du transport. Mais dans cette branche, des repos compensateurs se rajoutent à l'heure de nuit à raison de 5 % des heures travaillées (soit environ 7 heures par mois par un collègue en 0/6 heure).

Bilan de l'histoire : n'attendons pas encore dix ans pour avoir satisfaction !